

S

ELLIÈRES (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Cellerarium, Celerarium, Sœlères, Salières, Saalere Sceleres, Selares, Seleres, Saliras, Scellière, Seillières,

Petite ville de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; chef-lieu de canton et de perception ; direction de poste aux lettres ; cure cantonale ; à 12 km de Poligny, 25 de Pierre, 32 de Dole et 20 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 236^m.

Le territoire est limité au nord par la Charme et le Bouchaud, au sud par Mantry, à l'est par Monay, Toulouse et la section de Montchauvrot, à l'ouest par la Ronce et Vers-sous-Sellières.

Il est traversé par les routes départementales n^{os} 1, de Paris à Lons-le-Saunier, et 20, de Poligny à Sellières ; par l'ancienne route de Lons-le-Saunier à Dole ; par les chemins de grande communication n^{os} 1, de Sellières à Bellevesvre, 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne, 42, d'Aumont à Sellières, et 43, de Sellières à Champagnole ; par les chemins vicinaux tirant au Villey, à Monay, à Bersaillin, à Saint-Lamain, à la Forêt d'Aval et de Vers à la Ronce ; par la rivière de Braine et ses canaux de dérivation ; par le bief de la Fontaine qui y prend sa source ; par le ruisseau de Jouhans qui sépare Sellières de Toulouse ; par celui de Rivaux qui le sépare de Mantry, et par celui de l'Étang qui le sépare de Vers.

La ville est située contre le revers occidental d'un coteau au pied duquel prennent naissance les belles prairies qu'arrose la Braine. Elle se compose d'une rue principale formée par la route de Lons-le-Saunier à Dole et de plusieurs ruelles transversales. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles, sauf quelques-unes qui ont encore des toitures en chaume. On y remarque l'hôtel-de-ville, les anciens hôtels de MM. de Poly, de Crécy, de Saint-Mauris, Dagay, Doroz et Froissard, et les maisons modernes de MM. Robert, Morel et du commandant Vincent.

Population : en 1790, 4194 habitants ; en 1846, 1893 ; en 1851, 1925, dont 924 hommes et 1001 femmes ; population spécifique par km carré, 194, habitants ; 369 maisons, savoir : sur la place de la Fidélité 11, rue Saint-Pierre 7, Grande-Rue 48, rue de Traverse 8, rue du Repos 5, rue de Vers 1, rue des Remparts 6, rue du Milieu 21, rue de Poligny 19, rue du Château 20, rue Basse-du-Château 12, route Neuve 6, aux Forges de Baudin 1, rue des Deux-Ponts 38, impasse Chavanne 8, rue de Fangy 9, rue de Bersaillin 29, rue du Faubourg 69, aux Baraques 16, au Bois des Hayers 3 ; 543 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1563.

Vocabulaire : saint Pierre.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Sellières a reçu les cotes 5 E 341/138 à 148. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 956, 3 E 6966 à 6983, 3 E 8268 à 8271, 3 E 10903 à 10908, 3 E 12655.

Tables décennales : 3 E 1377 à 1386.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1046 à 1051, 2 Mi 1188, 2 Mi 1922 à 1924, 5 Mi 23 et 24, 5 Mi 1185 et 2 Mi 574.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers dans les grandes villes ou colons en Afrique.

Cadastre : exécuté en 1808 : surface territoriale 990^h divisés en 3620 parcelles que possèdent 675 propriétaires dont 258 forains ; surface imposable 963^h, savoir : 411 en terres labourables, 265 en bois-taillis, 151 en vignes, 115 en prés, 6^h 64^a en friches, 6^h en sol et aisances de bâtiments, 4^h 68^a en jardins, 2^h en vergers, 51^a en chenevières, 39^a en marais, 18^a en sablières et 10^a en pâtures, d'un revenu cadastral de 56.760 fr. ; contributions directes en principal 11.243 fr.

Le sol, très accidenté et assez fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, beaucoup de vins rouges, peu de vins blancs, du foin et des fourrages artificiels. On importe le septième de la récolte des céréales et on exporte le quart de la récolte des vins. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0.



On élève dans la commune du bétail à cornes, beaucoup de porcs, des chèvres, peu de moutons et des volailles ; 40 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait point de progrès ; la culture seule de la vigne a subi quelques perfectionnements.

On trouve sur le territoire de la marne qu'on néglige d'exploiter pour l'amendement des terres ; d'abondantes mines de fer dont l'exploitation pour les forges de Baudin occupe 12 ouvriers ; des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille de couleur blanche et jaune, dans lesquelles sont occupés 30 ouvriers ; de la pierre à chaux ordinaire et hydraulique.

Sellières a une justice de paix, un gîte d'étape, un entrepôt de sel, et va avoir une brigade de gendarmerie à cheval. Cette petite ville est la résidence d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur des contributions directes, d'un receveur et d'un commis principal des contributions indirectes, d'un commissaire de police, d'un agent-voyer cantonal, de 2 notaires, 2 huissiers, 3 géomètres, 4 médecins, 1 pharmacien et 1 médecin-vétérinaire.

Marchés : Il se tient à Sellières, le mercredi de chaque semaine, un très beau marché où il se vend beaucoup de grains, des légumes, des volailles, du beurre, des œufs et des fruits.

Foires : Les foires de cette ville sont au nombre de sept et ont lieu le mercredi après la Chandeleur, le 1^{er} mercredi de mars, le mercredi après Quasimodo, le 3^e mercredi de juin, le mercredi après la Nativité de Notre-Dame, le mercredi après la fête de saint Simon et le mercredi après la fête de saint Thomas. On y fait un grand commerce de grains et de bétail.

Industrie : On compte à Sellières comme industriels patentés: 1 teinturier, 2 dégraisseurs, 1 charron, 7 cordonniers, 7 perruquiers, 4 sabotiers, 1 chapelier, 4 menuisiers, 2 mégissiers, 3 voituriers, 4 entrepreneurs de messageries, 1 plâtrier, 2 charpentiers, 3 forgerons, 3 serruriers, 2 tailleurs d'habits, 1 tailleur de pierre, 1 maréchal-ferrant, 2 mécaniciens, 2 ferblantiers, 1 cloutier, 1 tonnelier, 1 potier, 1 lingère, 1 fabricant de tricots, 1 fermier des halles et 1 fermier des droits d'octroi.

Commerce : Les commerçants patentés sont : 12 aubergistes, 9 cafetiers, 7 boulangers, 3 bouchers, 2 charcutiers, 1 confiseur, 7 merciers, 2 quincailliers, 3 marchands de fer, 5 marchands de vins en gros, 2 marchands d'eau-de-vie, 2 marchands de planches, 1 bijoutier, 3 marchands de grains, 1 marchand de fromages en gros, 1 marchand de porcelaine, 2 marchands de poterie, 3 marchands de farine en gros, 3 marchands d'étoffes, 4 fripiers.

Moulins : Il y a un moulin à trois tournants avec une huilerie, et un autre à trois tournants.

Forges de Baudin : Cet établissement important ayant son principal groupe sur la commune de Toulouse, nous en donnerons la description dans notre article sur ce dernier lieu.

Brasserie : Elle est située rue du Faubourg et appartient à M. Ferréol Brillat qui l'exploite. On y fabrique annuellement 1100 hectolitres de bière qu'en exporte surtout dans les montagnes du Jura.

Biens communaux : une église ; un ancien cimetière à l'ouest de la ville et un cimetière nouveau au nord, établi en 1846 ; un hôtel-de-ville ; une maison d'école de garçons ; une maison d'école de filles ; 2 fontaines principales ; 2 bornes-fontaines ; 1 pompe à eau ; 1 puits ; 2 lavoirs ; 4 abreuvoirs ; une halle aux grains ; une promenade devant l'hôtel-de-ville ; un bâtiment, situé rue de l'Église, pour le dépôt de trois pompes à incendie qui sont manœuvrées par une compagnie de 66 pompiers ; un abattoir public près de l'ancien cimetière, et 88^h 64^a de pâtures, bois et terres, d'un revenu cadastral de 2063 fr.

Bois communaux : 55^h 60^a ; coupe annuelle 1^h 72^a.

Budget : recettes ordinaires 15.113 fr., y compris le revenu de l'octroi ; dépenses ordinaires 14.252 fr.

Octroi : il ne frappe que les bœufs, veaux, moutons et porcs, les viandes dépecées et la bière. Son produit est loué 2.550 fr. par an.

Bureau de bienfaisance : Sa dotation provient principalement d'un legs fait aux pauvres de Sellières par dame Anne-Philippe de Cécile, dame d'Osse, veuve de Claude de Franchet, le 30 décembre 1708. Ses revenus s'élèvent à environ 600 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Entre une colline abrupte que couronnait une antique forteresse et la rive gauche de la Braine, aux confins de la Bresse et du vignoble, se déroulent les rues de Sellières, sombres et tortueuses comme celles de tous les vieux bourgs. Le majestueux mont Toulouse domine cette ville au sud-est et des plis de terrain lui ferment l'horizon au nord et à l'ouest. Les étymologistes ont fait de vains efforts pour soulever le voile qui recouvre son origine. Les uns ont prétendu que son nom, dérivé de *cella*, lui venait des approvisionnements de blé que les armées romaines y avaient faits dans des *silos* semblables à ceux qui, dans la Touraine, ont conservé la dénomination de *greniers de César* ; d'autres traduisent *cella* par *temple* ou par *monastère*, et d'autres encore soutiennent que Sellières vient de *Celeres*, désignation appliquée à la cavalerie légère des Romains. Nous ne discuterons aucune de ces opinions. Deux voies très anciennes se croisaient à Sellières : l'une tendant de Verdun à Poligny par Bellevesvre et Vers, et l'autre de Lons-le-Saunier à Dole. Elles étaient protégées par un *castellum* que remplaça plus tard un donjon féodal. Ce château était entouré par une ceinture de murailles très épaisses flanquées de tours circulaires et par un fossé ayant au moins

30^m de largeur et 10^m de profondeur. On a trouvé dans son enceinte des médailles à l'effigie de Tibère, Vespasien, Antonin et Alexandre-Sévère. L'emplacement de cette forteresse, fut fixé comme limite entre le canton des Varasques et celui des Scodingiens. Une bulle du pape Urbain II, du 5 des calendes de janvier de l'an 1090 (n. st.), recense parmi les possessions de l'abbaye de Baume les églises de Toulouse, *Montis Tolose*, et de Vers, dont Sellières dépendait dans des proportions différentes, mais elle ne fait nulle mention spéciale de ce lieu. Le premier litre dans lequel se rencontre son nom est une charte datée à *Sceleres*, de 1170 à 1178, par laquelle Raimbaud Herleth de Poligny donna aux moines de Rosières sa vigne de Malassarh, en présence de Guy, clerc, et Savaric, chevalier, fils de Guillaume de Sellières, *Willelmi Celerarii*.



Seigneurie : Elle comprenait le château, le bourg-dessus et le bourg-dessous, ou la ville et les faubourgs de Sellières, la Ronce, le Villey, Francheville, Chapelambert, Bosne, la haute justice sur Vers, la Motte et Chaumergy. Le seigneur avait l'impôt des quatre cas, la banalité des fours et des moulins, les halles et les droits qui s'y percevaient aux jours de foires et de marchés, les lods sur les mutations d'immeubles, le sixième du péage perçu à Sellières et le sixième des dîmes de la paroisse de Vers, des terres, des prés, des vignes, des étangs et plus de 300 hectares de bois. Les habitants de Chapelambert, Bosne, le Villey, la Ronce, Francheville et du quartier de Chaumergy appelé le *Bourgeau*, devaient de nombreuses corvées pour cultiver les vignes et les terres du seigneur et récolter ses foins.

Seigneurs : Les villages composant la seigneurie de Sellières, comme tous ceux répandus sur les bords de la Braine, faisaient partie dans l'origine de l'immense dotation du prieuré de Mouthier-en-Bresse et passèrent à titre d'inféodation, ou plutôt d'usurpation, aux sires de Neublans, avoués de ce monastère. Hugues I^{er} d'Antigny, sire de Pagny, fils de Guillaume d'Antigny et de Béatrix de Vienne, devint seigneur de Sellières par son mariage avec la fille de Guillaume, sire de Neublans. Étienne III, comte en Bourgogne, usant de ses droits de suzeraineté, permit à Jean de Chalon dit le Sage, son fils, d'acquérir cette seigneurie par échange, à condition qu'il donnerait en retour des domaines pour lesquels Hugues d'Antigny resterait son homme-lige comme il l'était devenu pour Sellières. Pour obtenir cet échange, Étienne autorisa son fils à faire la guerre à Hugues d'Antigny et lui donna l'assurance que, quelque préjudice que dût lui causer la lutte, soit par la prise de ses hommes, soit par l'incendie de ses fermes et de ses propres châteaux, il n'en exécuterait pas moins le traité fait avec lui (février 1231, n. st.). Hugues d'Antigny dut céder à la force. Jean de Chalon prit possession de Sellières et en habita quelquefois le château. Il s'y trouvait au mois de septembre 1241, lorsque Gaucher, sire de Commercy, promit de lui faire hommage de ses seigneuries de Montrivel et de Nans, si Otton, duc de Méranie, ne le contraignait pas à le reconnaître pour son suzerain, et lui engagea pour douze ans sa terre de Château-Vilain.

Au mois de février 1247 (n. st.), le même Jean de Chalon donna aux religieux de Vaux-sur-Poligny sa terre de Barretaine, en échange de 21 journaux de terre qu'ils possédaient dans le voisinage de Sellières, d'un cens de 5 sols qu'ils avaient sur le château et la seigneurie de Sellières, et des droits dont ils jouissaient au petit Champagny-sur-Salins.

Hugues de Chalon recueillit Sellières dans la succession de Jean de Chalon, son père, et en disposa, au mois de mars 1259 (n. st.), pour assurer le douaire de Philippine, fille de Thiébaud, comte de Bar, fiancée à Otton V, son fils aîné. Lorsque ce mariage s'accomplit (1263), Hugues reprit ce domaine et en affecta d'autres à la même destination. Le comte Otton V, forcé de donner un douaire à Alix de Méranie, sa mère, lui attribua Sellières, Château-Chalon, Blandans, Montfleur, et des rentes sur les salines de Salins (23 juillet 1270). A peine sa mère fut-elle morte qu'il entra en procès avec ses frères au sujet du partage de sa succession et de celle de Hugues de Chalon, leur père. Enfin, par un traité du mois de juin 1279, il consentit que Renaud de Bourgogne, l'un d'entre eux, eût pour, son lot Montfleur, Dramelay, Pymorin, Marigna, Montaigu, le Pin, Binans et Sellières.

Marguerite de Montbéliard, la plus jeune des filles du comte Rainaud, alliée, en 1324, à Guillaume de Vienne, fils d'Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, eut dans son partage la seigneurie de Sellières. Huguette de Sainte-Croix, II^e du nom, sa fille, porta ce domaine en dot à Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix, son époux.

Du mariage de Guillaume de Vienne et d'Huguette II de Sainte-Croix, naquirent deux fils, *Huguenin* ou *Hugues*, sire de Seurre, de Sainte-Croix et de Sellières, et *Guillaume*.

Par son testament daté à Sellières le 25 avril 1390, Huguenin de Vienne institua pour son héritier universel Guillaume IV de Vienne, son frère, gardien du comté de Bourgogne, devenu plus tard conseiller et chambellan du roi de France et du duc Jean-sans-Peur et premier chevalier de la Toison-d'Or. Guillaume V de Vienne, fils de Guillaume IV, étant mort en 1461, laissant une succession très obérée, la seigneurie de Sellières fut vendue par décret, la même année, au bailliage de Poligny, et adjugée moyennant 4.000 livres à Louis de Chalon, sire d'Arlay et prince d'Orange.

Le 21 octobre 1493, Jean de Chalon-Arlay IV vendit cette terre, sous faculté de rachat, à Lancelot de Vaudrey, seigneur de Courlaoux ; mais moins de deux ans après il remboursa cet acquéreur. Dès ce moment, Sellières a eu les mêmes seigneurs qu'Arlay. Le domaine utile appartient actuellement au prince d'Areberg.

Château : Il occupait le sommet d'un coteau au sud-est de la ville et dominait les campagnes environnantes. La surface des constructions, des murs d'enceinte et des fossés était de 2^h 50^a. Un terrier dressé en 1548 constate ainsi l'état dans lequel se trouvait ce château à cette époque :

« Au bout de la ville devers vent est situé le châtel de Mgr Guillaume, prince d'Orange, comte de Nassau, baron et seigneur d'Arlay, Nozeroy, Sellières et Bletterans, héritier universel de René de Chalon, auquel il y a quatre, grosses tours, l'une à savoir celle devers vent, couverte présentement en tuiles plates et les autres sont découvertes et furent brûlées les ramures, couvertures, ensemble tous murs, ornements et édifices dud. châtel, réservé la tour couverte, par l'orvale de feu survenu en la



ville de Sellières soit environ quarante ans par lequel la plus grande partie fut brûlée comme elle avoit été auparavant sept ans qui sont trois fois (1511, 1518, 1540) qu'elle a été orvalée de feu depuis cinquante ans en ça par lesquels feux à l'une des fois ou à l'autre tous les habitants en icelle ont été orvalés et gastés sans en excepter un seul de façon que lesd. habitants en ont été grandement appauvris et lad. ville ruineuse comme encore elle est pour la plupart. Depuis lesquels feux a été remaïonné et couvert aud. chastel un cours de maison appelé les *basses salles* en devers les Cordeliers et une petite tournelle ronde au bout dud. cours.

» Aud. cours de maison est le cellier auquel l'on a accoutumé d'haberge le vin de mon dit seigneur et il y a un tréal (pressoir) et deux grands vaisseaux pour y mettre la vendange et des fustes, des queues et poinçons pour embousser led. vin.

» Aud. châtel, il y a une basse cour à l'entrée de laquelle il y a une grande porte et une autre du côté devers vent où souloit être un pont-levis. Aussi il y avoit une autre porte sortant du châtel pour entrer au verger derrière icelui.

» A l'entrée du châtel, à l'un des coins du côté de la ville est une tour de pierre où sont les prisons, es quelles l'on a accoutumé mettre les malfaiteurs, laquelle puis naguère a été réparée et réédifiée de ramures et couverte de tuiles plates.

» En lad. basse cour souloient être les établetries et grange du chastel, mais de présent, il n'y a rien sinon un jardin.

» Dès le chastel est une allée par laquelle l'on souloit descendre à couvert en l'église des Cordeliers de Sellières et par laquelle les frères du couvent venoient dire et célébrer la messe en une chapelle (dédiée à saint André) qui souloit être en l'une des grosses tours du chastel, de laquelle chapelle y est encore de présent l'apparence et est lad. allée de présent en petite réparation et y pleut en plusieurs endroits ; la porte par laquelle dès la salle du chastel l'on entroit dans l'allée par un petit pont qui étoit dans une tournelle est tombée par terre par vieillesse et pourriture et aussi lad. tournelle.

» Devant le chastel et au partir d'iceluy en tirant contre la tour des héritiers de feu Désiré Dupin, seigneur de la Mothe est un grand plain contenant un bon journal par dedans lequel plain sont les chemins pour l'aisance et commodités dud. chastel et d'une petite partie feu Etienne du Vernois jadis châtelain de Sellières fit un curtil.

» Hors la cloison et fermeture du chastel est une pièce de terre contenant environ 18 journaux où souloient être les curtils et vergers servant au chastel mais de présent il n'y a aucun arbre, car les anciens qui y souloient être sont morts et séchés de vieillesse et froidure.

» Item compete au dit seigneur un étang appelé *l'Etang des sept Fontaines au Bois*, au milieu de la forêt des Hayers contenant environ trois journaux au dessus duquel il y a une fontaine murée de pierre et est le lieu auquel les seigneurs de Sellières du temps de leur demourance s'alloient folâtrer et prendre leurs ébats et passe-temps. »

En 1685, il ne restait plus du château que trois moitiés de tours et quelques pans de murailles. Aujourd'hui on ne voit plus que des vestiges de murs d'enceinte, des tronçons de tours, des conduits souterrains en partie comblés et des amoncellements de ruines. L'emplacement appartient à M. Adrien Terre et autres et est emplanté de vignes.

Le château de Sellières a été la résidence ordinaire de Guillaume de Vienne et d'Huguette II de Sainte-Croix, son épouse, d'Huguenin et Guillaume de Vienne, ses fils, d'Alix de Villars, veuve d'Huguenin de Vienne, et de Guillaume II de Vienne, qui y dissipa sa fortune. Jean de Chalon l'Antique et Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, son fils, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, Louis et Jean de Chalon-Arlay IV, princes d'Orange, et enfin Philiberte de Luxembourg, mère de Philibert de Chalon, y ont fait quelques séjours, mais de peu de durée.

Bourg-Dessus : Le plus ancien bourg de Sellières était compris dans l'enceinte du château et n'était habité que par des gentilshommes qui y occupaient des tours fortifiées. De ce nombre étaient les seigneurs de Chaumergy, de Rye, de Sergenon, de la Chassagne, du Pin, de la Motte, de Vaudrey, de Beachemin, du Vernois, de Reculot, de Visemal, de Chaussin, de Tourmont, Matal, Jourdain, Jouffroy (Perrin et Hugues) ; Marvelise de Martigny. Ce bourg ayant été détruit par les armées de Louis XI en 1479, son emplacement se recouvrit de chétives maisons auxquelles on donna le nom de *Bourg-Neuf*. Le terrier de 1548 porte : « Devant le chastel, entre icelui et la porte comme l'on entre au bourg du chastel, étoient anciennement plusieurs maisons de gentilshommes une partie desquelles sont présentement tenues par aucuns des habitants de la ville de Sellières. »

Bourg-Dessous ou la *ville* : Nous suivrons encore le terrier de 1548 pour faire connaître l'état de Sellières au XVI^e siècle : « La ville de Sellières est assise et située en pays de Revermont, fertile de tous biens, laquelle est murée de murs et il y a trois portes pour la fermeté d'icelle, l'une appelée la porte Dessus, (ou de Poligny) emprès l'hôtel de M^{me} Guillemette de Chaussin, veuve de noble Jean de Vaudrey, chevalier, seigneur dud. lieu, l'autre la porte d'Aval (ou de Lons-le-Saunier) emprès la maison Jean de Vaudrey qui fut à Désiré Dupin, seigneur de la Mothe, et la troisième, la porte de l'Hôpital (ou de Dole) qui est la porte du pont sur la rivière de Braine, lesquelles portes on a accoutumé de fermer en temps de guerre et d'imminent péril.

» En la muraille faisant la clôture de la ville, il y a six tours pour la défense d'icelle que les bourgeois et habitants selon la teneur de leurs franchises sont tenus et doivent entretenir ensemble lesd. murailles sauf la tour appelée la *tour Martigny* et celle que tient Jean de Vaudrey derrière sa maison que fut à Désiré Dupin qui se doivent entretenir et maintenir en due réparation par les tenemenciers d'icelles, lesquelles de présent sont ruineuses par orvale de feu avvenu aud. lieu de Sellières en l'an 1540 dans les six tours et les portes de la ville, non compris les murailles et tours du chastel dud. Sellières. »

Les habitants, étant propriétaires de leurs murailles, avaient le droit d'y appuyer des maisons et d'y faire des ouvertures, sauf à les fermer en temps de guerre et à laisser libre un chemin de ronde pour le mouvement des troupes. La famille Doroz avait seule le privilège de ne pas être tenue à laisser un passage.

Par lettres patentes de l'an 1585, Philippe II, roi d'Espagne, seigneur de Sellières depuis la confiscation des biens de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, prononcée en 1566, voulant aider les habitants à rebâtir leurs murailles qui menaçaient ruine sur plusieurs points, leur donna deux charges de sel à prélever chaque semaine pendant dix ans aux salines de Salins.

Il y avait dans l'enceinte de la ville, à côté de l'auditoire de la justice, une halle en bois, couverte en tuiles plates, garnie de trois bancs de bouchers et de plusieurs autres bancs pour l'étalage des marchandises. Sous ces halles se tenaient un marché le mercredi de chaque semaine et deux foires par an, d'une durée de deux jours, qui avaient lieu le mercredi après Quasimodo et le jour de fête saint fie cet édifice s'élevait le pilori pour l'exécution des coupables. Jusqu'au XIV^e siècle, le commerce était fait presque exclusivement par des juifs. Ils occupaient un quartier séparé appelé actuellement la *rue de Traverse*. Un beau couvent de Cordeliers, un hôpital du Saint-Esprit, une maladrerie, une chapelle dans laquelle se faisaient à peu près tous les services de la paroisse, une riche bourgeoisie d'où sont sorties plusieurs familles qui ont pris un rang illustre dans la noblesse et la magistrature, un assez grand nombre de familles de gentilshommes, un superbe château, des portes de ville monumentales, une ceinture de murailles crénelées, une circulation active sur les deux routes de Lons-le-Saunier à Dole et de Poligny dans la Bourgogne par Bellevesvre, donnaient à Sellières un rang distingué parmi les villes de second ou troisième ordre de la province. La ceinture de murailles a disparu ; des trois portes de ville, il ne reste que la porte Dessus ou de Poligny, bâtie sur le roc.



Charte de franchises : Nous ne connaissons pas de chartes qui contiennent des dispositions plus libérales que celles accordées au mois de mai 1293 par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, aux bourgeois et habitants du bourg de Sellières. On y remarque des stipulations si avantageuses à la population, qu'il nous est permis de croire que cette charte est moins un acte émané de la seule libéralité du prince, qu'un contrat débattu entre des parties connaissant parfaitement leurs droits et disposées à les faire valoir par tous les moyens en leur pouvoir.

Ainsi le comte Rainaud déclare que ni lui ni ses successeurs ne pourront exiger de tailles, charrois, aides, corvées d'hommes ou d'animaux, emprunts forcés, ni exercer aucune exaction sous quelque titre que ce soit, et qu'il en sera de même de son prévôt et des autres gens de sa maison. Aucune précaution n'est omise pour assurer la liberté individuelle des habitants, le respect de leurs personnes et de leurs biens, et pour mettre sur un pied d'égalité parfaite les nobles et les bourgeois pour supporter les charges communales. Le prince autorise les habitants à choisir eux-mêmes le commandant du guet, les forestiers, les gardes des fruits, et à élire annuellement quatre conseillers pour administrer les affaires de la commune ; il leur reconnaît le droit de chasser, de pêcher et de vendre le produit de leurs récoltes sans payer aucune redevance. Les peines applicables à chaque crime ou délit sont déterminées d'une manière précise, et le maximum des amendes est fixé à sept sols pour tous les cas non prévus. Chaque nouveau seigneur, à son avènement, est assujéti à l'obligation de jurer, avec quatre chevaliers, l'exécution de la charte avant d'entrer dans la ville, et de faire remplir la même formalité par son bailli, son châtelain et ses autres officiers de justice. Le comte prend l'engagement de clore le bourg à ses frais de murs et de fossés, et ne laisse que l'entretien de cette clôture à la charge des habitants.

Châtellenie : Comme haut, moyen et bas justicier, le seigneur avait le droit d'instituer un bailli et un lieutenant, un juge châtelain, un procureur d'office, un scribe, et de faire juger par ces officiers tous les cas qui leur étaient soumis. Les sentences du châtelain se portaient par appel devant le bailli, et celles du bailli devant le bailli d'aval au Siège de Poligny. Il y avait anciennement un gruyer pour la surveillance des bois et des étangs du seigneur, mais son office fut uni, avant 1548, à celui du bailli. Le signe patibulaire à quatre colonnes, pour l'exécution des criminels, s'élevait sur le *Mont des Côtes*.

Mairie et sergenterie : La mairie et sergenterie de Sellières était inféodée dans l'origine à une famille noble qui prit le nom de la ville. *Guy*, fils de Guillaume de Sellières, chevalier, vivait en 1170, et *Élisabeth* de Sellières, fille de Richard, chevalier, en 1284. Le sergent avait droit pour chaque exploit à un honoraire de 4 deniers et prélevait en outre 5 sols estevenants sur toutes les amendes de 60 sols.

Fief de Vaudrey : La porte Dessus, donnant entrée dans les deux bourgs, était inféodée à la famille de Vaudrey, qui avait bâti à côté une maison forte assez considérable. Ce fief ne sortit des mains de cette illustre famille que pour passer dans celles des Crécy qui l'ont possédé jusqu'au moment de la révolution. La maison appartient actuellement à M. Garnier et sert de logement au curé.

Fief du Pin : La porte d'Aval, avec la maison forte bâtie à côté, appartenait à la famille du Pin. Guillaume de Vienne, dit le Sage, voulant récompenser les services éminents qu'il avait reçus d'Huguenin du Pin, son écuyer, lui accorda la franchise dans ses fours, moulins et battoirs de Sellières, et la permission d'acquérir des domaines dans l'étendue de cette terre jusqu'à concurrence de 300 livres de rente. Ce fief fut acquis de Désiré du Pin par Jean de Vaudrey et passa par acquisition à Ardouin de Rahon. Anne-Thérèse de Rahon, sa fille, le porta en dot à Gaspard-Bonaventure de Lallemand, seigneur de Belmont, et il appartenait au moment de la révolution à la famille de Saint-Mauris. La maison était flanquée d'une tour circulaire et est la propriété de M^{me} veuve Jouard.

Maison de Poly : Par lettres patentes datées à la Haye le 29 mai 1666, le prince d'Orange permit à Alexandre de Cécile, seigneur de Valdahon, et à Anne-Perrine Doroz, son épouse, de tenir de lui en arrière-fief leur maison et leurs biens de Sellières et de Bosne. M^{me} Anne-Philippe de Cécile, dame d'Osse, veuve de Claude de Franchet, leur fille, en instituant noble Jacques Poly, seigneur de Saint-Thiébaud, son cousin, pour son héritier universel, fit passer ces biens à la famille de Poly qui les a possédés jusqu'en 1790. L'hôtel de Poly est situé dans la Grande-Rue, vers l'ancienne porte d'Aval, et appartient à M. Robert. Une tour octogonale que surmonte une flèche couverte en tuiles vernissées décore cet édifice.

Hôtel Doroz : La famille Doroz possédait près de la porte Dessus un bel hôtel avec tour octogonale surmontée d'une flèche, qu'occupent actuellement MM. Perruche.



Hôtel Froissard : L'hôtel Froissard a été démoli depuis quelques années. Son emplacement est occupé par la nouvelle route de Poligny et par les maisons Vuillaume, Robert, Vigoureux, Rousselot et autres. En démolissant cet hôtel, on a trouvé, à une certaine profondeur dans le sol, un grand nombre de monnaies du moyen-âge, notamment une pièce de l'église Saint-Etienne de Besançon, une autre de l'église Saint-Bénigne de Dijon, au nom de Hugues IV, duc de Bourgogne, une monnaie de Gauthier, évêque de Langres, un denier de Philippe-Auguste, des monnaies frappées à Vienne, à Valence et à Clermont, et une pièce de Louis VIII ou Louis IX.

Hôtel Dagay : Étienne Dagay, procureur général au parlement de Besançon, en épousant Barbe Froissard, devint propriétaire à Sellières et y posséda, dans la rue du Milieu, une maison féodale avec tour circulaire qui appartient aujourd'hui à M. Chambard.

Les familles de Renedelle, de Martigny et de Fouchier de Savoyeux possédaient à Sellières d'autres manoirs féodaux, mais on n'en reconnaît plus l'emplacement.

Régime municipal : Cette ville fut d'abord régie par quatre prud'hommes réunissant à la fois le pouvoir délibératif et le pouvoir exécutif. L'usage s'introduisit plus tard de leur adjoindre un certain nombre de conseillers pour délibérer sur les affaires de simple administration. Par un règlement du 10 février 1779, l'intendant de la province confia le gouvernement de la commune à deux échevins, deux commis aux rôles, dix principaux habitants et un secrétaire, et fixa à vingt le nombre des notables qui seraient appelés à voter dans les affaires extraordinaires.

Armoiries : Les armes de Sellières étaient : *d'azur à trois salières d'or posées deux et une.*

Événements divers : Une chevauchée fut dirigée, en 1328, par le bailli du comté contre le bourg de Sellières, mais on n'en connaît ni le motif, ni le résultat. Les troupes de Louis XI saccagèrent cette ville, en 1479, avec d'autant plus d'acharnement, qu'elle appartenait à Jean de Chalon-Arly IV, l'ennemi mortel du roi de France. C'est à cette époque que le bourg-dessus fut abandonné par les gentilshommes qui l'habitaient. Malgré les sinistres effrayants de 1511, 1518 et 1540, qui avaient réduit toutes les habitations en cendres, les bourgeois, à l'abri derrière leurs murailles fraîchement réparées, se défendirent avec un courage héroïque pendant sept jours contre l'armée d'Henri IV et repoussèrent deux assauts furieux. L'ennemi ne parvint à se rendre maître de la ville, pendant la nuit du 16 juillet 1595, que par une ruse qui facilita l'escalade. La population fut passée au fil de l'épée, et les maisons furent pillées et incendiées.

Au mois de janvier 1640, le baron de Castellier, gouverneur français établi au château de Grimont, dirigea une nouvelle attaque contre Sellières et le brûla, parce qu'il gênait ses communications avec Bletterans et la Bourgogne. Ce bourg n'était cependant plus que l'ombre de lui-même.

Le P. Fodéré, qui le visita en 1606, en fait une triste description : « Sellières, dit-il, est une petite ville assez ruinée et malsaine, sujette à grande quantité de grenouilles, serpents et autre vermine de terre, pour être marécageuse et entourée pour la plus part de grandes forêts et toutes les avenues fort boueuses et fangeuses en temps de pluie et dans laquelle je n'ai pas remarqué grandes singularités. » D'après cette peinture, on peut juger de la mortalité effrayante que devaient y causer les pestes qui ont les plus salubres de notre province.

Dom Grappin cite une nouvelle attaque dirigée contre cette ville par les Français en 1655, mais il ne donne aucun détail sur cet événement.

Quelques émeutes pendant les années 1792 et 1793, plusieurs passages de princes et de souverains, notamment du comte d'Artois en 1814 et de Napoléon III, alors président de la république, au mois d'août 1850, sont les seuls faits que Sellières ait à enregistrer dans ses annales des temps modernes.

ÉTAT ANCIEN

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

Église : Le château et le bourg-dessus de Sellières dépendaient dans l'origine de l'église de Toulouse, et le bourg-dessous de, celle de Vers. Une chapelle fut bâtie aux frais des habitants au commencement du XIV^e siècle, et dédiée à l'Assomption de Notre-Dame. Un vicaire du curé de Vers venait y célébrer une messe haute les dimanches et les jours de fêtes et les autres offices de fondation. Plus tard, le curé de Vers fixa sa résidence à Sellières et faisait desservir l'église de Vers par son vicaire. L'ancienne chapelle tombant en ruine, les habitants résolurent, en 1787, de la remplacer par une église semblable à celle de Saint-Pierre de Besançon. Les travaux, commencés la même année, furent suspendus par la révolution et n'ont pas été continués. La maçonnerie était terminée. Il ne reste que le clocher, qui contient les sonneries et l'horloge de la ville, et des parties de murs flanqués sur leurs faces intérieures de colonnes de l'ordre toscan. La place de la Fidélité, sur laquelle cette église était bâtie, se couvre, les jours de foires et de marchés, de boutiques en plein vent.

Cimetière : Jusqu'en 1720, les morts de Sellières furent inhumés à Vers ou à Toulouse, et quelques-uns dans l'église des Pères Cordeliers ou dans la chapelle Notre-Dame. A cette époque, on érigea un petit cimetière autour de la chapelle. Son insuffisance fut bientôt reconnue et on le transféra, en 1781, sur la rive gauche de la Braine, dans le lieu dit *au Gué*, près de l'abattoir actuel. On y remarqua une croix en fer aux armes de MM. de Froissard et Doroz, dont le piédestal en pierre porte la date de 1673, et qui était anciennement à l'extrémité de la Grande-Rue, proche de la maison féodale de MM. de Renedelle ; la tombe de M. Pourcelot, missionnaire aux Indes et curé de Sellières (1715-1825), et le beau mausolée en fonte de Cyprien Bone (1795-1815). Ce cimetière a été abandonné en 1816.

Les juifs avaient un cimetière particulier sur les bords de la route tendant à Poligny, et on enterrait les pestiférés au *Champ-Mourant*, dans lequel se trouvaient les loges où ils étaient relégués pendant leur maladie.

Couvent des Cordeliers ou de *l'étroite observance de saint François* : Le titre de fondation de ce couvent ayant disparu lors de l'incendie de Sellières par les Français, en 1479, il est très difficile d'en fixer l'origine d'une manière précise. Il paraît cependant certain que son érection est due à Guillaume IV de Vienne, dit le Sage, qui attira quatre religieux du couvent de Dole et leur donna, en 1415 un emplacement convenable pour bâtir un monastère au pied de son château, avec pouvoir de couper dans ses forêts tous les bois nécessaires pour la construction et l'entretien de leurs cloîtres et de leur église, et de prendre dans sa tuilerie de Vers les tuiles elles briques dont ils auraient besoin. La première pierre de l'édifice fut posée, le 8 mars 1415 (v. st.). L'église fut consacrée en 1424, sous le vocable de saint Jean l'Évangéliste et reçut plus tard une nouvelle consécration sous le vocable de saint François. Nous ne suivrons pas P. Fodéré dans sa fastidieuse énumération des tracasseries qu'éprouvèrent dès le début les Cordeliers de Sellières de la part de leurs confrères de Lons-le-Saunier, qui voyaient avec peine se former dans leur voisinage un établissement rival. Il suffit de savoir que le pape Martin V appuya le fondateur et valida tout ce qu'il avait fait. Édifié de la régularité des religieux de Sellières, Thiébaud de Rougemont, archevêque de Besançon, leur donna, dès l'an 1424, deux os des reliques de saint Ferréol et saint Ferjeux.



Henri de Baume, gardien du couvent de Dole, et Pierre de Montchamp, gardien de celui de Sellières, voulant prévenir les difficultés que pourrait faire naître entre leurs maisons la question des quêtes, firent un traité, le 5 mars 1428 (n. st.), d'après lequel il fut convenu que la communauté de Sellières quêterait exclusivement dans les villages composant les paroisses d'Asnans, Pleure, Saint-Baraing et le vicariat de Villers-Robert, mais qu'elle n'irait dans aucun lieu situé au-delà de la rivière d'Orain.

Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, était au château de Sellières le 2 mai 1505, avec Jean de Glères, seigneur de Montaigu, Hugues de Vers, son receveur général, et Perrenet de Ploisir, son argentier, lorsqu'elle acheta de Blanche de Renedelle, veuve de Pierre Bouvert, et de Jean de Renedelle, son fils adoptif, une pièce de terre sur les fossés de Sellières, proche la porte d'Aval, pour agrandir le clos du couvent. Cette pieuse princesse, par un second acte passé au même château, le 2 juillet suivant, en présence de nobles Simon de Chantrans, écuyer, seigneur de Courbouzon, François Merlet, aussi écuyer, seigneur de Saint-Vincent, Jean Guillot de Château-Chalon et Philibert Froissard, « pour la singulière dévotion qu'elle avoit aux frères mineurs observans de Sellières et pour l'élargissement de leur couvent, » leur donna non-seulement la terre qu'elle venait d'acquérir des Renedelle, mais encore les deux tiers d'un journal à prendre dans le verger de son château.

Catherine de Vaudrey, épouse de Guillaume de Visemal, écuyer, seigneur de Bretenières, en léguant sa fortune à Jean et Guyot de Vaudrey, écuyers, seigneurs de Mont, et à Jean, *donné* de Jean de Vaudrey, fonda dans l'église de ce couvent de somptueux services et fit aux religieux des legs considérables (1529). René de Nassau, prince d'Orange, leur donna encore, le 23 septembre 1540, un journal de terre à prendre dans son verger pour agrandir leur clos.

Guillemette de Chaussin, dame de Vaudrey, la Chassagne, Chavannes, veuve de Jean de Vaudrey, ne se contenta pas de faire construire une chapelle richement ornée dans l'église du couvent, où elle voulut être inhumée, elle chargea encore, par son testament publié le 26 avril 1563, Anne de Vaudrey, son héritière, épouse de Claude de Ray, d'y faire célébrer chaque jour une messe à notes, à diacre et sous-diacre, pour le repos de son âme. Déjà deux autres chapelles y avaient été érigées par les familles du Vernois et du Pin. Il serait trop long de rapporter toutes les autres fondations faites par les familles Doroz, de Froissard, de Fouchier, de Savoyeux, de Rahon, etc. ; nous dirons seulement que le couvent de Sellières était en pleine voie de prospérité lorsqu'il fut brûlé par les Français, en 1640. On ne commença à le rebâtir qu'en 1682, et les travaux ne furent achevés qu'en 1736. Les anciennes chapelles furent alors supprimées et les tombeaux enlevés.

La plus grande bienfaitrice de cette communauté, après Guillaume de Vienne, fut sans contredit M^{me} Anne-Philippe de Cécile, veuve de Claude de Franchet. Cette dame choisit sa sépulture dans le chœur de l'église, où déjà étaient inhumés ses père et mère, et fit d'assez grandes libéralités à cette maison pour pouvoir exiger que le nombre des religieux n'y fût jamais moindre de neuf (1708). Elle avait donné plusieurs beaux domaines sur Saint-Lamain, Montchauvier et lieux voisins. Malheureusement on omit, avant d'en prendre possession, d'obtenir le consentement de l'abbesse de Château-Chalon, dame de ces lieux. Cette dernière profita de cette circonstance pour faire prononcer la commise sur tous ces biens. Il fallut lui en céder les deux tiers amiablement en 1713, pour conserver le surplus.

Les cloîtres ont été vendus nationalement en 1795, et l'église est devenue, en 1810, la propriété de la ville. Elle sert actuellement d'église paroissiale.

Parmi les gardiens ou religieux qui ont habité le couvent de Sellières, on cite surtout le P. André Guillermin, qui, en 1456, contribua le plus puissamment à faire cesser le schisme dont était désolé l'ordre de Saint-François, et le célèbre Jean de Cathalando, qui, après avoir commandé cette fameuse bande des onze mille diables, devenue, par ses excès en 1548, la terreur de la Guyenne, se réfugia dans le comté de Bourgogne, prit l'habit de Cordelier à Sellières et fit, par ses prédications, une guerre à outrance aux hérétiques.

Deux chapitres provinciaux importants ont été tenus dans ce couvent, l'un en 1548 et l'autre en 1565.

Confrérie du Saint-Esprit : Elle se forma au XIV^e siècle, en dehors de celle qui existait depuis une époque plus reculée dans la paroisse de Vers, et acquit, pour faire ses exercices, une maison située sur le bord du chemin tirant du couvent des Cordeliers à la basse-cour du château. Une chapelle y était annexée. Ces édifices étaient en ruine lorsque leur emplacement fut acensé, en 1686, à Gilles-François d'Arras, huissier.



Confrérie de la Doctrine chrétienne, dite de *Saint-Joseph* : Fondée en 1678, l'archevêque de Besançon lui donna, le 29 avril de la même année, tous les biens qui avaient appartenu à la confrérie du Saint-Esprit, dont les exercices avaient tout à fait cessé depuis l'incendie de la ville, en 1640.

Confrérie de la Croix ou *des Pénitents* : Elle fut érigée en 1701 et adopta des statuts semblables à ceux que suivaient les mêmes confréries à Lons-le-Saunier, Salins et Poligny. Par son testament du 30 décembre 1708, M^{me} Anne-Philippe de Cécile donna à cette confrérie « les meix, maison et chazal lui appartenant à Sellières, appelés la *maison Froissard* avec le jardin attenant, contigu aux murailles de la ville, proche le moulin, à charge par les confrères et les sœurs de faire célébrer chaque année, dans leur église, trois grandes messes à diacre et sous-diacre et de tous communier à l'une de ces messes. » Cette confrérie a subsisté jusqu'au moment de la révolution.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

Maladrerie : Un hospice pour les lépreux avait été bâti en dehors du bourg, sur la rive gauche de la Braine, à peu de distance de l'hôpital du Saint-Esprit. Son emplacement portait encore, à la fin du XVII^e siècle, le nom de *Malatière*.

Hôpital du Saint-Esprit : On ignore la date de son érection et le nom de son fondateur. Par son codicille de l'an 1314, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, donna à cet établissement 120 livres pour en acquérir 12 livres de rente en fonds de terre. La chapelle de l'hôpital était dédiée à saint Eloi. Le terrier de 1548 que nous avons déjà cité porte : « Emprès et au dehors de la ville de Sellières, du côté devers bise, au bout du pont de pierre est un hôpital fondé en l'honneur de Mgr st Eloy, auquel le maître et recteur (de l'ordre du Saint-Esprit) dud. hôpital est tenu entretenir chambre à cheminées garnie de lits pour recevoir les pauvres mais de présent et dès longtemps lad. chambre est ruyneuse et par terre, de manière qu'elle est inhabitable et que les pauvres n'y peuvent plus loger par faute d'entretennement duquel hôpital mon seigneur le prince d'Orange est collateur. »

Pierre Froissard, de Sellières, seigneur de Broissia, président du parlement de Dole, fonda six bourses, en 1581, dans le collège de grammaire de Dole, en faveur des pauvres orphelins de Dole, Broissia et Sellières, et disposa, en 1588, d'une partie de ses biens pour augmenter le nombre des boursiers. Joseph Froissard, écuyer, président du même parlement et conseiller au conseil privé du roi d'Espagne, seigneur de Maisod, Molamboz, Châtenois, Bellecin, et Simon Froissard, protonotaire du saint-siège et coadjuteur de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, ses frères et ses héritiers, obtinrent, en 1594, des lettres patentes du roi d'Espagne par lesquelles la maison de l'hôtel-Dieu de Sellières et quelques immeubles qui en dépendaient leur furent cédés pour servir à nourrir et instruire de pauvres orphelins, et firent décider que, sur les biens donnés par Pierre Froissard, il serait prélevé une somme annuelle de 300 francs dont l'emploi ne fut pas indiqué. Plus tard, les biens de l'hospice de Sellières furent unis au séminaire des Orphelins, fondé à Dole, en 1689, par Jean-Ignace de Froissard-Broissia. Le meix de l'hôpital fut acensé, le 2 décembre 1752, par les héritiers de Froissard, comme administrateurs du séminaire des Orphelins, à Nicolas Guy, de Sellières, et sur son emplacement fut construite une auberge (aujourd'hui hôtel de la Cloche). On ne conserva que la chapelle dans laquelle on célébrait une messe de morts le vendredi de chaque semaine et qui servit, jusqu'en 1778, aux exercices de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel. Cette chapelle, transformée en cuverie en 1819, fut démolie quelques années après.

Etablissement de charité : Par son testament du 30 décembre 1708, Anne-Philippe de Cécile, dame d'Osse, ordonna qu'à perpétuité, on donnerait, le 1^{er} juin de chaque année, à treize pauvres de Sellières, du drap pour leur habillement d'une valeur pour chacun de 8 fr. anciens, à deux garçons 50 fr. à chacun pour l'apprentissage d'un métier, et à deux filles 50 fr. à chacune, pour les doter au moment de leur mariage, tous au choix de M. de Poly, héritier de la testatrice, du curé de la paroisse, du gardien des Cordeliers et du prieur de la confrérie de la Croix. Le bureau de bienfaisance est actuellement chargé du service de ce legs.

ETABLISSEMENTS MILITAIRES

Caserne : Depuis la conquête définitive de la province par Louis XIV jusqu'au moment de la révolution, il y eut toujours un détachement de cavalerie en garnison à Sellières. Des écuries pour loger les chevaux furent construites en 1740. Elles appartiennent maintenant à l'Etat et régissent au-dessous du bâtiment de l'hôtel-de-ville.

ÉTAT MODERNE

Église : L'église paroissiale, ancienne église des Cordeliers, est dédiée à saint Pierre, apôtre, dont on célèbre la fête le 29 juin, et se compose d'une vaste tribune contenant l'orgue, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'une chapelle à gauche de la nef, qui était l'ancienne sacristie et qui fut cédée, en 1683 à Gaspard-Bonaventure de Lallemand, seigneur de Belmont, du Châtelet et de la Motte, en remplacement d'une autre que ce seigneur abandonna pour agrandir le cloître du couvent. Les boiseries des stalles du chœur et de la chaire à prêcher sont très belles. Dans la chapelle, on remarque les pierres tumulaires de dame Anne-Thérèse de Rahon, dame de la Motte, douairière de Gaspard de Lallemand, seigneur de Belmont, morte le 10 juin 1734, et de Bernardine-Josèphe de Lallemand, sa fille, épouse de Paul-François, marquis de Saint-Mauris, chevalier, seigneur de Châtenois.

Cimetière : Il est situé au nord de la ville, proche du champ de foire, et est clos de murs. On y entre par une porte monumentale en fer et fonte à claire-voie ; les pieds droits sont en pierre taillée en bossage et panneaux et surmontés d'urnes en fonte.

Oratoire : Au-dessus de l'éminence qui sépare Sellières de Baudin, s'élève, sur un côté de l'ancienne, route de Poligny, un oratoire dédié à la Vierge, qui fut réédifié, en 1803, par M. Etienne Perruche.



Hôtel-de-ville : Cet édifice, construit en 1832, à l'ouest de la rue des Deux-Ponts, a la forme d'un parallélogramme rectangle et serait d'un bel aspect s'il occupait un meilleur emplacement. Il est précédé d'une cour ombragée par des platanes et environnée de murs. Un escalier extérieur en pierre, à double rampe, donne accès dans le rez-de-chaussée. Cet hôtel renferme la mairie, l'auditoire de la justice de paix, une salle pour les grandes réunions et deux salles d'étude. La salle de la mairie est décorée d'un très beau portrait du célèbre Jean de Watteville et de celui de M^{lle} Anne-Philippe de Cécile, bienfaitrice de la ville de Sellières.

Halle aux grains : M. Jules Robert, propriétaire de la maison de Poly, a concédé à la commune, pour une durée de cent ans, la cour de cet édifice pour y ériger une halle aux grains. La halle provisoire en bois qui existe actuellement, tout à fait insuffisante, est remplacée en ce moment par des constructions en pierre qui seront en rapport avec l'importance des marchés.

École communale des garçons : Cet établissement, fondé en 1838 par M. Saron, curé de Sellières, est tenu par des frères de la société de Marie. Une maison, située dans la rue du Château, contient le logement des frères et deux salles d'étude, fréquentées par 83 élèves. Dans l'hôtel-de-ville se trouvent deux autres salles d'étude, dont une, consacrée à la classe supérieure, est fréquentée par 33 élèves, et l'autre par 70 élèves.

École communale des filles : Située dans la rue des Remparts, elle renferme le logement de cinq religieuses institutrices de l'ordre de la Providence, dont la maison principale est à Portieux (Vosges), et trois salles d'étude, fréquentées en hiver par 180 élèves, divisées en trois classes. Les élèves d'une seule classe paient une rétribution scolaire. Dans le même bâtiment, qu'on vient d'agrandir, va être établie une salle d'asile.

Les autres édifices de Sellières, tels que le champ de foire, le bureau d'octroi, les fontaines, les lavoirs, ne méritent pas de description spéciale.

Biographie : Sellières est la patrie de :

Barraud, Joseph (1760-1837), chef de bataillon, décoré de plusieurs ordres. Ses états de services constatent les plus brillants faits d'armes.

Canoz, Alexis, né le 11 septembre 1803, missionnaire de la compagnie de Jésus, évêque de Tamas *in partibus* et vicaire apostolique du Maduré.

Démoly, N., gouverneur de l'île Bourbon où il est mort vers 1822.

Froissard, Pierre, avocat général, puis président du parlement de Dole, mort en 1573.

Froissard, Joseph, du conseil privé de Flandres et président du parlement de Dole, mort en 1595.

Poly, François-Gaspard (comte de), lieutenant-général des armées du roi, mort à Sellières le 24 juin 1783.

Rigondet de Rozet, Jean-Baptiste (1726-1771), poète dramatique, auteur de la *Mère complaisante* et d'une Mythologie par tableaux.

Vincent, Jean-Baptiste, né en 1785, chef de bataillon du génie en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur.

Cette ville est le berceau de la famille Froissard, qui a fourni deux présidents, chefs du parlement de Franche-Comté, plusieurs chevaliers d'honneur dans la même cour, des dignitaires dans l'Église et plusieurs sujets très distingués ; de la famille Doroz, dont sont issus d'éminents magistrats et de savants prélats ; de plusieurs membres des familles du Pin, de Crécy, de Saint-Mauris, de Lallemand et Dagay : il en est sorti un grand nombre d'officiers et d'ecclésiastiques de mérite et plusieurs religieuses hospitalières, entre autres les trois sœurs Gamier et M^{me} Catherine Gaudin, qui ont dirigé ou dirigent encore, comme supérieures, les hôpitaux de Dole et de Neuchâtel.

Bibliographie : Archives municipales de Sellières. — Archives de la préfecture du Jura. — Mémoires historiques sur la ville de Poligny, par Chevalier. — Annuaire du Jura, par M. Monnier, année 1848. — Almanachs de dom Grappin.